

Réf: Dossier N° : 55120

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SUPER NECTAR »

**Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON MAROC ANTENNE AU FEU DU
CARREFOUR ANTENNE, 03 BP 4012 ABIDJAN 03**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 05 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SUPER NECTAR » .

Objet: Fabrication de jus de fruit et de cocktail, Fabrication de plat diététique, Restauration, Distribution, Evènementiel, Décoration, Services traiteurs, Formation, Commerce général, Diverses prestations de services. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et libérées partiellement de la moitié par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON MAROC ANTENNE AU FEU DU
CARREFOUR ANTENNE, 03 BP 4012 ABIDJAN 03

GERANT: Monsieur BAHIE ARMEL KEVIN.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-25921 du 05/10/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°23313 du 05/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

